



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00554 /CAB.MIN/MINES/01/2024
DU 1.7 DEC 2024 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE
MAITRE MULAND-a-MULAND GUY AU TITRE DE MANDATAIRE EN
MINES ET CARRIERES

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 00127/CAB.MIN/MINES/01/2020 du 31 Mars 2020 portant renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières en faveur de Maitre MULAND-a-MULAND Guy ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières introduite en date du 23 février 2024 par Maitre MULAND-a-MULAND Guy ainsi que les pièces jointes au dossier ;

Attendu que le requérant a réuni les conditions légales et réglementaires de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;



00554

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières est accordé à Maitre MULAND-a-MULAND Guy, ayant son siège dans l'immeuble SANASH, 2^e niveau, appartement 2E Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa.

Article 2 :

Le renouvellement d'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à Maitre MULAND-a-MULAND Guy le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des Droits Miniers et des Carrières ainsi que dans les contentieux y afférent.

Article 3 :

Le Mandataire en Mines et Carrières dont le renouvellement d'agrément est ainsi accordé, sera inscrit sur la liste des Mandataires en Mines et Carrières qui sera publiée par la Direction des Mines.

Article 4 :

La durée de validité d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières est de 4 ans renouvelable à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

Article 5 :

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **17 DEC 2024**

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME